Après la classe de 3ème

Collège Les Bruyères

Février 2019

LE CALENDRIER
ET
LES PROCEDURES

Calendrier et procédures

- Janvier/Février : fiche de dialogue → intention(s) provisoire(s)
  conseil de classe → proposition provisoire d'orientation

DIALOGUE

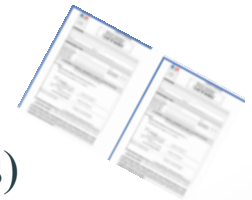

- Mai/Juin : fiche de dialogue et fiche de vœux → vœu(x) définitif(s)
  conseil de classe → proposition d'orientation → décision d'orientation

- Si désaccord, entretien avec le chef d'établissement → décision d'orientation

Possibilité de saisir la commission d'appel sur les vœux formulés uniquement → décision définitive d'orientation

Fiche de dialogue

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Académie de VERSAILLES

FICHE DE DIALOGUE[1]
pour l'orientation à l'issue de la
CLASSE DE TROISIÈME

ÉTABLISSEMENT

.....

....

....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Numéro d'identifiant : ..... Sexe : .....

Nom Prénom de l'élève : ..... Date de naissance : ...../...../.....

Professeur principal : ..... Classe fréquentée : .....

Représentant légal 1 : .....

Représentant légal 2 : .....

1ER SEMESTRE ou 2E TRIMESTRE : DEMANDE(S) DE LA FAMILLE / Intention(s) d'orientation

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Le passage en :

classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)

☐ 2de générale et technologique ou en 2de spécifique

☐ 2de professionnelle
☐ sous statut scolaire ☐ sous statut d'apprenti
Vous pouvez préciser la spécialité : .....

☐ 1re année de CAP
☐ sous statut scolaire ☐ sous statut d'apprenti
Vous pouvez préciser la spécialité : .....

À ..... le .....

Signature du représentant légal 1 : Signature du représentant légal 2 :

À remettre au professeur principal de la classe pour le ...../...../.....

1 Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs.

Les données personnelles relatives à l'orientation figurant dans cette fiche sont enregistrées pour une durée de un an afin de permettre au professeur principal et au chef d'établissement de suivre la procédure et à des fins statistiques pour les services départementaux de l'éducation nationale. Conformément aux articles 38, 39 et 40 de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'opposition pour motifs légitimes aux informations qui vous concernent, de droits d'accès et de rectification. Ces droits s'exercent auprès du chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé ou auprès du Recteur auquel l'établissement de scolarisation de l'élève est rattaché.

..... Classe fréquentée : .....

1ER SEMESTRE ou 2E TRIMESTRE : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) de la famille

Le passage en :

- 2de générale et technologique ou en 2de spécifique ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé
- 2de professionnelle ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé
  Spécialité conseillée : .....
- 1re année de CAP ☐ Favorable ☐ Défavorable ☐ Réservé
  Spécialité conseillée : .....

Recommandation du conseil de classe pour une voie non demandée par la famille :

..... Spécialité/EE : .....

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et les recommandations éventuelles :

.....

.....

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3e trimestre.

RETOUR DE LA FAMILLE

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.

À ..... le .....

Signature du représentant légal 1 : Signature du représentant légal 2 :

À remettre au professeur principal de la classe pour le ...../...../.....

2E SEMESTRE ou 3E TRIMESTRE : DEMANDE(S) DE LA FAMILLE / Choix définitif(s)

Nous demandons pour la rentrée prochaine :

Le passage en :

classez par ordre de préférence la ou les cases de votre choix (1, 2, 3)

☐ 2de générale et technologique ou en 2de spécifique

☐ 2de professionnelle
☐ sous statut scolaire ☐ sous statut d'apprenti
Vous pouvez préciser la spécialité : .....

☐ 1re année de CAP
☐ sous statut scolaire ☐ sous statut d'apprenti
Vous pouvez préciser la spécialité : .....

À ..... le .....

Signature du représentant légal 1 : Signature du représentant légal 2 :

À remettre au professeur principal de la classe pour le ...../...../.....

Fiche de vœux

Nom : ..... **Prénom :** .....

CHOIX DE LA FAMILLE *(Consulter la notice explicative page 2 et 3)*

Indiquer ci-dessous, par ordre de préférence, les vœux de SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE et/ou de SECONDE PROFESSIONNELLE (Bac. Pro. 3ans) ou de 1ère ANNEE DE CAP en 2 ans.

- Voie générale et technologique (cas général) : Indiquer uniquement « **2NDE GT** » pour des vœux contenant 2 enseignements d'exploration courants (liste n°1 page 2).
- Voie générale et technologique (cas particulier) : Indiquer les enseignements à « **capacités contraintes** » ou les **spécialités de seconde spécifique** souhaitées (liste n°2 page 2).
- Voie professionnelle : mentionner **les spécialités demandées**, les noms et communes des établissements souhaités.

Veuillez indiquer également, parmi les cinq vœux, les vœux que vous effectuerez pour une formation inter-académique, hors académie de Versailles, en établissements privés ou en apprentissage (voir page 3).

(*) Mention demandes de dérogation : si vous demandez une admission en 2nde GT avec 2 enseignements d'exploration courants dans un lycée ne relevant pas du secteur de votre domicile, vous l'indiquerez dans la case prévue à cet effet. Vous pouvez en préciser le (ou les) motif(s) à votre chef d'établissement au moyen d'un formulaire que celui-ci vous remettra.

RESERVE A L'ADMINISTRATION

CODE ZONE GEOGRAPHIQUE *(CORRESPONDANT A L'ADRESSE DE DOMICILIATION DE L'ELEVE)* :

.....

VŒUX	Vœux de SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE ou de SECONDE PROFESSIONNELLE ou de 1ère année de CAP en 2 ans	ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ	Demandes de dérogation (*) Oui/Non	CODE VŒU	LE CAS ECHEANT AVIS DE LA COMMISSION
N°1		Lycée : ..... Ville :			
N°2		Lycée : ..... Ville :			
N°3		Lycée : ..... Ville :			
N°4		Lycée : ..... Ville :			
N°5		Lycée : ..... Ville :			

IMPORTANT : la décision d'affectation ne devient définitive que si le candidat la confirme en s'inscrivant auprès de l'établissement d'accueil dans les délais figurant sur la notification d'affectation. Sans cette confirmation, la place sera proposée à un autre élève.

DATE ET SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL DE L'ELEVE :

LES VOIES D'ORIENTATION

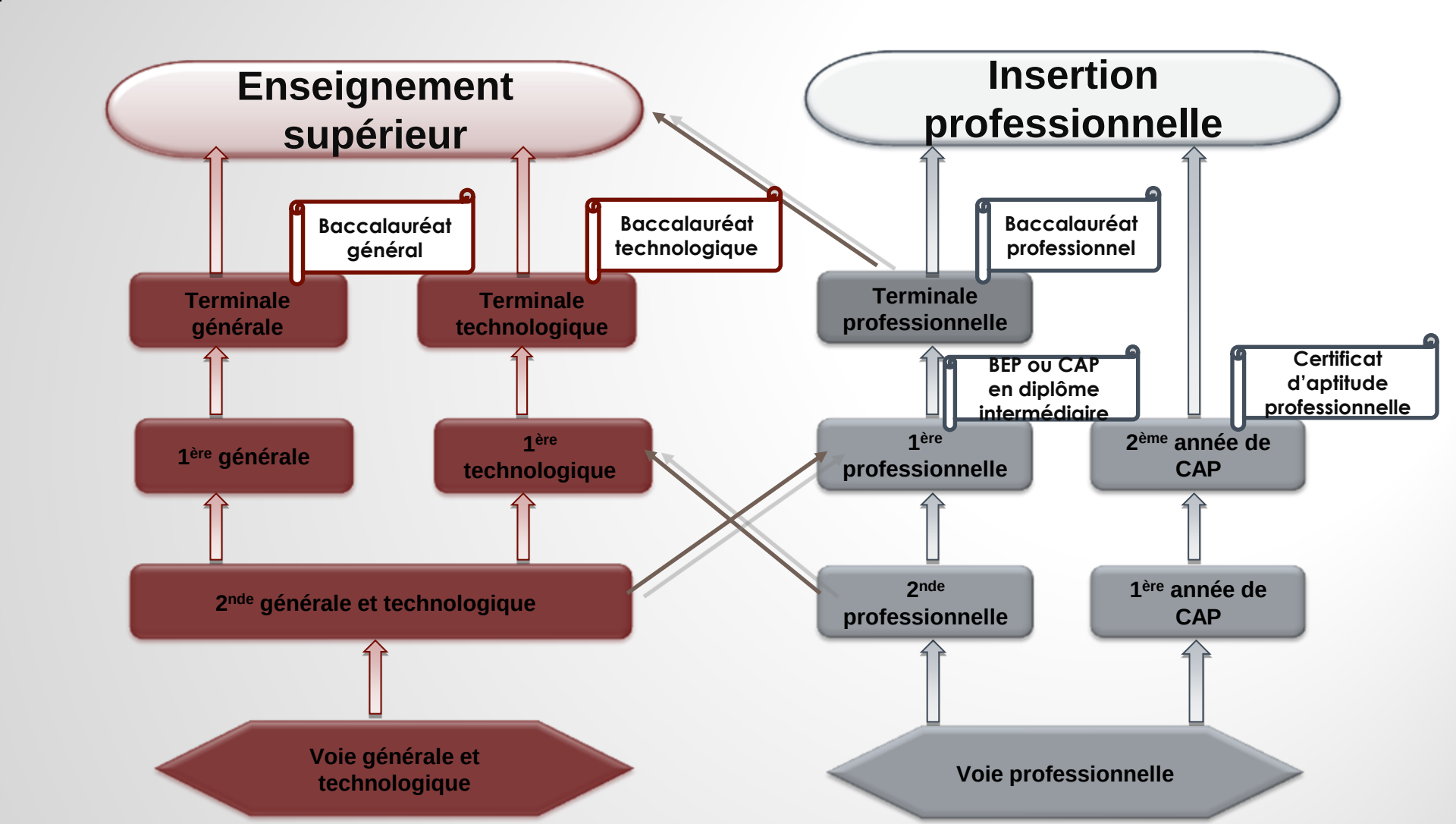

si on souhaite approfondir les enseignements suivis au collège et si on souhaite faire des études plutôt longues

si on veut consolider les savoirs fondamentaux tout en acquérant directement une qualification professionnelle

LA VOIE PROFESSIONNELLE

La voie professionnelle – les diplômes

Bac professionnel en 3 ans (80 spécialités)
Certaines spécialités vont être regroupées en familles de métiers (compétences communes) pour la rentrée 2019 :

- Métiers de la construction durable, du bâtiment et des travaux publics

- Métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique

- Métiers de la relation client

D’autres seront proposées par vagues successives

<u>Pour la rentrée 2020 :</u>

- Métiers de l’aéronautique - Métiers des industries graphiques et de la communication - Métiers de l’hôtellerie-restauration - Métiers de l’alimentation - Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment

<u>Pour la rentrée 2021 :</u>

- Métiers de la réalisation de produits mécaniques - Métiers de la transition énergétique - Métiers de la maintenance - Métiers du pilotage d'installations automatisées - Métiers du bois

La voie professionnelle – les diplômes

Le CAP (certificat d'aptitude professionnelle)

Formation à des techniques pointues pour exercer un métier déterminé
(ex : coiffeur, cuisinier, boulanger…) parmi 250 spécialités.

→ En 1 an ou 2 ans après la 3ème :

- → En lycée professionnel

  Formation professionnelle + enseignement général + stages

- → EN CFA par la voie de l'apprentissage

La voie professionnelle - les enseignements

En seconde :

- Enseignements professionnels spécifiques à la famille
- Enseignements généraux :

  Français – Histoire Géographie

  Maths, physique, chimie

  Langue

  Arts appliqués, cultures artistiques

  EPS

  Accompagnement personnalisé

1 Vœu =
1 formation + 1 établissement

Bac pro électrotechnique

LP L.Blériot Suresnes

Bac pro Artisanat et métiers d'arts

LP Garamont Colombes

Bac pro Gestion-Administration

LP Painlevé Courbevoie

Bac pro esthétique

LP Florian Sceaux

La Voie professionnelle - Passpro

- Certains bac professionnels / CAP nécessitent, pour être admis, la passation d'un entretien avec le lycée.

- Objectifs : s'assurer de la motivation de l'élève et lui fournir tous les éléments nécessaires à sa réussite dans la filière demandée.
- Cet entretien doit être préparé et une lettre de motivation sera à fournir.
- La réussite à cet entretien permet d'obtenir un bonus de points pour l'affectation.

La Voie professionnelle
Liste des formations concernées par Passpro

Métiers d'Art

Ebénisterie

Mode Vêtement et Maroquinerie

Communication et industrie graphique

Métiers du spectacle

Signalétique et décor

Marchandisage visuel

Tapisserie d'ameublement

Photographie

Aéronautique

Conduite

Maintenance des véhicules

Hôtellerie Restauration

Prévention – Sécurité

Santé (Optique – Lunetterie)

AFFELNET : Affectation des élèves par internet

- L'affectation en bac pro se fait par la moyenne des notes de l'année de 3ème et le niveau d'acquisition du socle commun

- Des coefficients différents sont appliqués selon les matières en fonction de la famille demandée.

- Le bonus éventuel obtenu lors de l'entretien Passpro est ajouté au total de point et augmente les chances d'affectation dans l'établissement demandé.

LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

LE NOUVEAU LYCEE

Objectifs :

- Simplifier une organisation trop compliquée
- Valoriser le travail et la régularité des lycéens
- Mieux accompagner les élèves dans la conception de leur projet d'orientation
- Servir de tremplin vers la réussite dans le supérieur

Évolutions des enseignements et de la scolarité en Lycée Général et Technologique

- Tests de positionnement au début de l'année de Seconde
- Accompagnement Personnalisé en fonction des besoins de l'élève
- Temps dédié à l'aide aux choix d'orientation
- Intervention de deux professeurs principaux en Terminale
- Des enseignements communs permettant l'acquisition d'une culture commune
- Des enseignements de spécialité en cycle terminal : trois en Première, deux en Terminale
- Des enseignements optionnels possibles selon les lycées
- Introduction d'une part de contrôle continu dans la note finale du baccalauréat

Seconde Générale et Technologique

Aujourd'hui:

Français	4h
Histoire-Géographie	3h
LVA et LVB	5h30
Mathématiques	4h
Physique-Chimie	3h
SVT	1h30
EPS	2h
Ens. d'explo. n° 1 (SES ou PFEG)	1h30
Ens d'explo n° 2	1h30
Total:	29h
Accomp. Personnalisé Vie de classe	2h
Options: Latin, Grec, LVC	3h

à partir de 2019:

Français	4h
Histoire-Géographie	3h
LVA et LVB	5h30
Mathématiques	4h
Physique-Chimie	3h
SVT	1h30
EPS	2h
SES	1h30
Sciences Num. et Techno.	1h30
Total:	29h
Accomp. Personnalisé	?
Orientation	54h/an
Vie de classe	
Options: Latin, Grec, LVC,…	3h
Ens. technologique optionnel	1h30

Le nouveau lycée général – Les spécialités

HG, Géopolitique et Sciences Politiques
SES
Humanités, littérature et philosophie
Langues, LCE
Mathématiques
Physique-chimie
SVT
Littérature et LCA
Numérique et sciences informatiques
Sciences de l'ingénieur
Arts

En première: 3 spécialités
En terminale: 2 spécialités choisies parmi les 3 étudiées en 1ère

Le nouveau lycée général

Aujourd'hui:

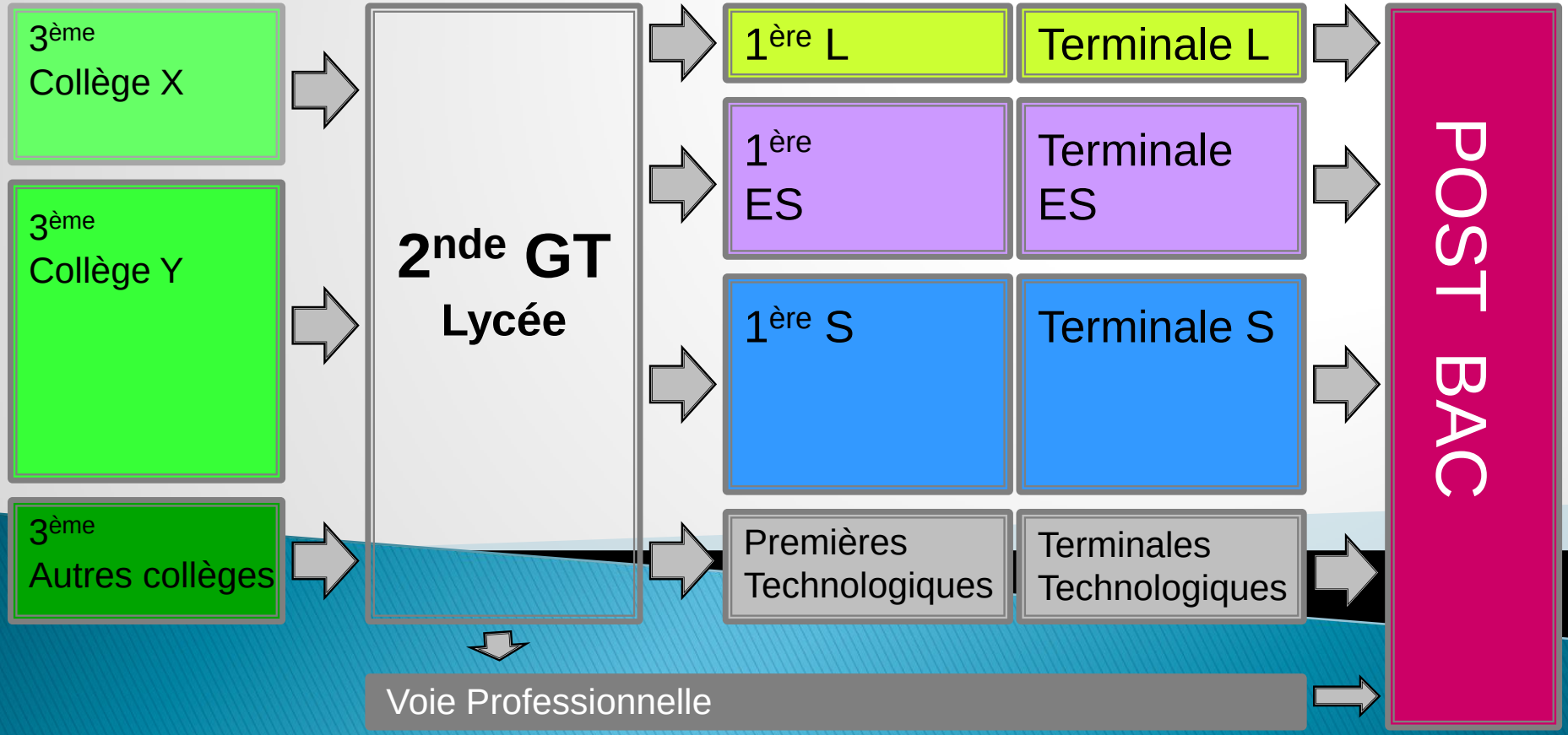

Le nouveau lycée général

Nouveau lycée :

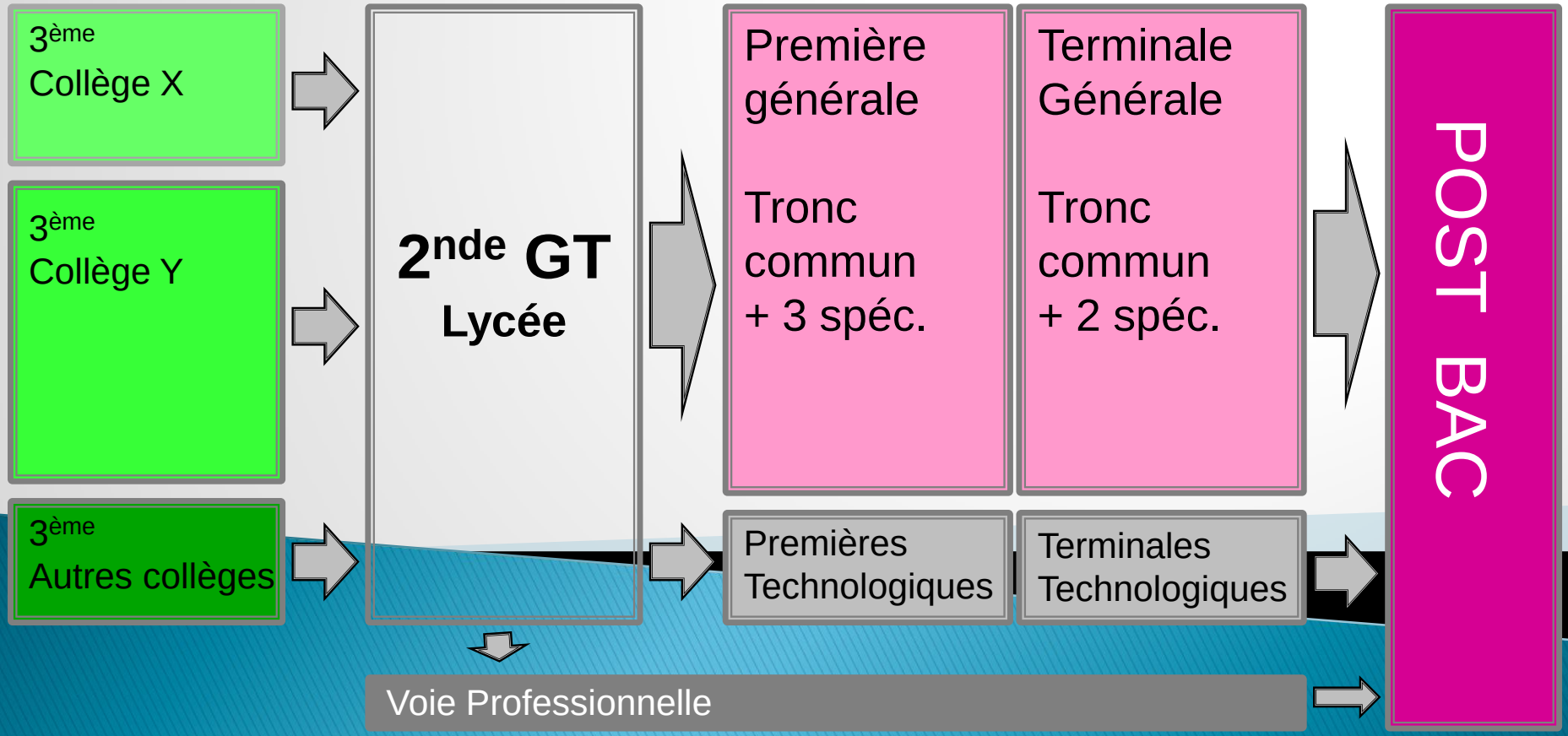

Les choix possibles après la 2nde

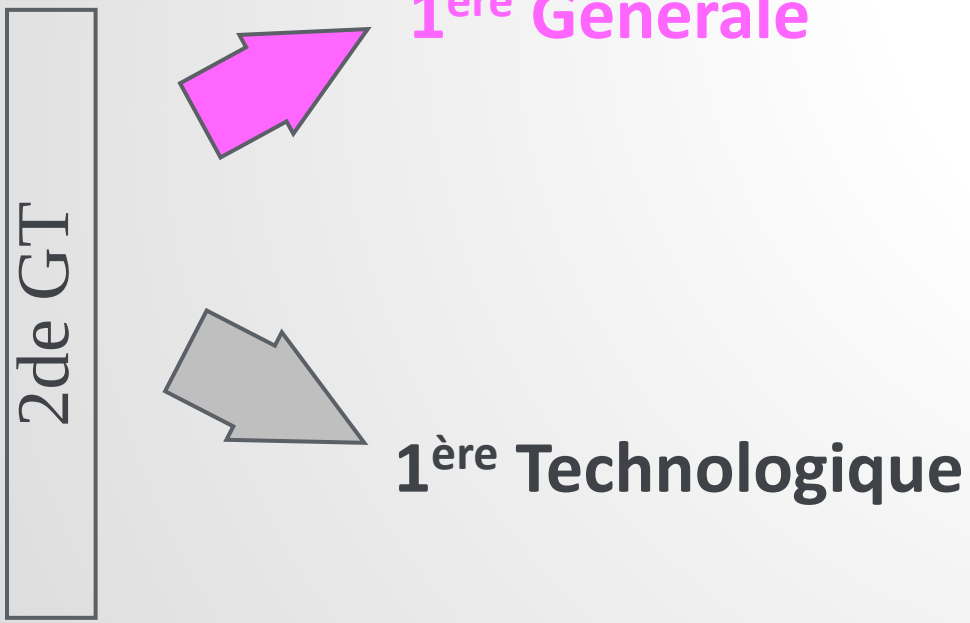

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- TMD : Techniques de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

Les épreuves du baccalauréat

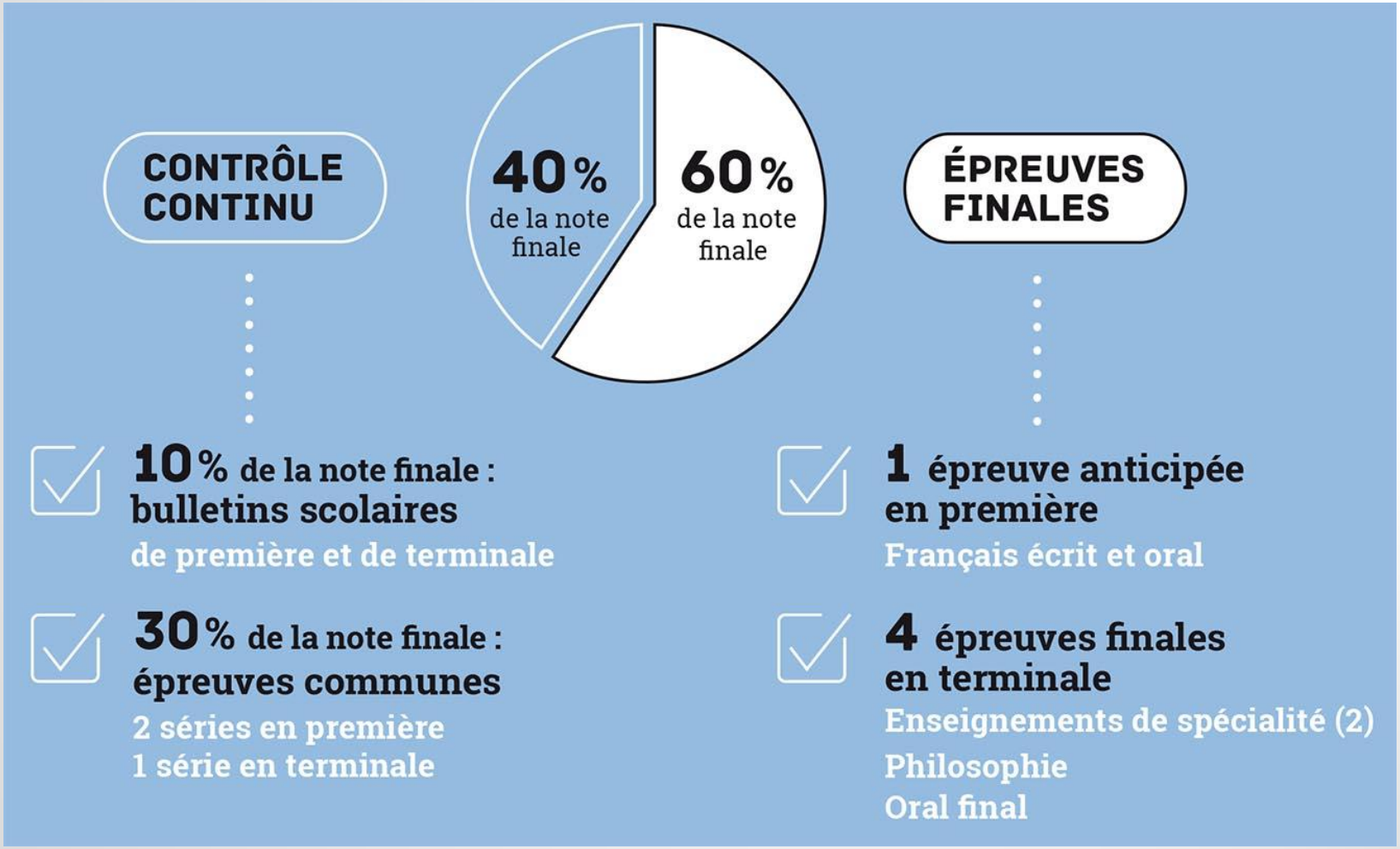

Pour plus d'informations sur le lycée…

Pour connaitre son lycée de secteur :

http://www.orientation.ac-versailles.fr/lycproxi/

Accessible fin mars 2019

Sur la seconde générale et technologique :

secondes2018-2019.fr

Sur le lycée :

quandjepasselebac.education.fr

Sur la voie professionnelle :

onisep.fr/voie-pro

Et sur l'orientation…

- La documentation ONISEP
- Consulter les sites des établissements
- Consulter le site www.onisep.fr (fiches métiers, Atlas des formations, des liens utiles...)
- Aller aux journées Portes ouvertes des établissements
- Consulter l'espace collaboratif sur Oze

- Consulter le site internet du collège

COLLÈGE LES BRUYÈRES